

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Date de convocation : 16/01/2024
Date d'affichage : 16/01/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures neuf minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert ;
GRILLET Rodrigue, excusé, donne pouvoir à JAILLET Bernard ;
BOUVIER Alexis, excusé, donne pouvoir à MAZUIR Carole ;
MAITREPIERRE Sylvie excusée, donne pouvoir à SERVIGNAT Odette.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : RODIA Christophe

Objet de la délibération : SIDEC DECI – Attribution du marché de travaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :
- Celle du 29/09/2022 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Celle du 09/11/2023 approuvant le projet pour un montant de travaux estimé à 241 372,10 € HT soit 254 000,00 € HT toutes dépenses confondues.

Considérant les subventions escomptés ou obtenues de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux territoires, de Terre d'Emeraude Communauté et de tout autre programme susceptible d'aider cette opération,

Considérant, les résultats d'analyse de la consultation lancée en procédure adaptée le 28/11/2023, de la nécessité de lancer une phase de négociation en date du 11/01/2024 et le choix du pouvoir adjudicateur,

De retenir l'entreprise :

a) GUENUCHOT TP, l'offre de base pour un montant total de 188 392,26 € HT soit 226 070,71 € TTC (TVA 20%) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1. ACCEPTE le choix de l'entreprise suivante :

a. GUENUCHOT TP, l'offre de base pour un montant total de 188 392,26 € HT soit 226 070,71 € TTC (TVA 20%) ;

2. AUTORISE Monsieur le Maire à passer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ;

3. PREND ACTE que la dépense globale prévisionnelle pour l'opération après la phase de négociation est de 201 020,16 € HT (plan prévisionnel ci-joint).

4. DELEGUE au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

5. S'ENGAGE à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET